

DEPARTEMENT DE LA SARTHE
Communauté de communes Le Gesnois Bilurien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2023

Nombre de Conseillers : - En exercice : 45 - Présents : 34 - Procurations : 9

Rappel des dates : Convocation : 07/09/2023 - Affichage : 07/09/2023

Le quatorze septembre deux mille vingt trois, à dix-huit heures trente , le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente de Montfort le Gesnois sous la Présidence de Monsieur André PIGNÉ.

Étaient présents formant la majorité des membres en exercice :

Commune	Délégué	Présent	Mandataire - date de procuration	Absent excusé
ARDENAY-SUR-MERIZE	PIGNE André	X		
BOULOIRE	DELOUBES Anne-Marie		Pouvoir à Jocelyne ASSE ROTTIER - 12/09/2023	
	ASSE-ROTTIER Jocelyne	X		
	BOUCHE Jean-Marie	X		
CONNERRÉ	MONGELLA Arnaud	X		
	FROGER André		Pouvoir à Dominique CHARPENTIER - 11/09/2023	
	CHARPENTIER Dominique	X		
COUDRECIEUX	FOULON Tony			X
	ESNAULT Raymond	X		
LE BREIL -SUR-MERIZE	PLANCHON Anne-France	X		
	BOUZEAU Brigitte	X		
LOMBRON	GODEFROY Vincent	X		
	DROUET Dominique			X
MONTFORT-LE-GESNOIS	TRIFAUT Anthony		Pouvoir à Stéphane FOUQUET - 12/09/2023	
	MACÉ Mélanie	X		
	FOUQUET Stéphane	X		
	PLAIS Mickaël	X		
NUILLÉ-LE-JALAIS	OZAN Claudine	X		
SAINT-CELERIN	FLOQUET Franck		Pouvoir à Jean-Michel ROYER - 08/09/2023	
	DE GALARD Gilles		Pouvoir à Michel PRÉ - 13/09/2023	
SAINT-CORNEILLE	PRÉ Michel	X		
	LEVASSEUR Christelle	X		
SAINT-MARS-DE-LOCQUENAY	BARRAIS Vincent	X		
SAINT-MARS-LA BRIÈRE	CHRISTIANY Damien		Pouvoir à Claudine OZAN - 13/09/2023	
	CHATEAU Françoise	X		
	CHESNEAU Jean-Claude	X		
SAINT-MICHEL-DE-CHAVAINES	FROGER Michel	X		
	BUNEL Pierrette	X		
SAVIGNÉ-L-EVEQUE	LEMEUNIER Isabelle	X		
	LATIMIER Martial	X		
	MIGNOT Claude		Pouvoir à Isabelle LEMEUNIER - 09/09/2023	
	COURTABESSIS Alain	X		
	PENNETIER Stéphane	X		
SILLÉ-LE-PHILIPPE	DUGAST Claudia		Pouvoir à Charly TERTRE - 13/09/2023	
	TERTRE Charly	X		
SOULITRÉ	LEDRU Stéphane	X		
SURFONDS	DUTERTRE Alain	X		
THORIGNÉ-SUR-DUÉ	CHAILLOUX Nathalie		Pouvoir à Jean-Claude LECOMTE - 12/09/2023	
	LECOMTE Jean-Claude	X		
TORCÉ-EN-VALLÉE	ROYER Jean-Michel	X		
	MATHÉ Céline	X		
TRESSON	BUIN Chantal	X		
VOLNAY	PINTO Christophe	X		
	LAUDE Jean-Yves	X		

Madame Anne-France PLANCHON est élue secrétaire de séance.

Objet : Gestion des multi-accueils : avenant aux marchés de prestation de services
Délibération n°2023-129

Madame PLANCHON, Vice-présidente déléguée à la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, rappelle que dans le cadre du contrat « enfance et jeunesse » conclu avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Sarthe pour la période 2018-2021, le Gesnois Bilurien organise un accueil collectif des enfants de 0 à 3 ans au sein de 4 multi-accueils. Pour le fonctionnement quotidien de ces établissements, 4 marchés de prestation de services ont été conclus avec respectivement le centre social LARES et la fondation Léo Lagrange. Chacun des prestataires est rémunéré par la communauté de communes, déduction faite des participations des parents et des prestations de services versées par la CAF. La communauté reçoit ensuite un accompagnement financier de la CAF calculé sur son « reste à charge ».

La Convention Territoriale Globale qui fait suite au contrat enfance et jeunesse prévoit quant à elle que la totalité des financements apportés par la CAF au fonctionnement des établissements d'accueil de jeunes enfants soit versée directement aux prestataires. Il est donc nécessaire de modifier les marchés initiaux afin de déduire de la rémunération due par la communauté de communes, les montants des « Bonus Territoire » directement perçus par les prestataires.

Monsieur le Président invite l'assemblée à approuver les avenants aux marchés traduisant ces diminutions de la rémunération due aux prestataires.

Le conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique et notamment son article L2192-1,
Vu la convention territoriale globale conclue avec la CAF de la Sarthe le 16 décembre 2022 pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026.

Considérant que les présents avenants n'apportent pas de modification à l'équilibre économique des marchés concernés compte tenu de l'augmentation corrélée des prestations versées par la CAF de la Sarthe,

- **Adopte** les propositions d'avenants ci-annexées,
- **Habilite** le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire,
Fait à Montfort-le-Gesnois, le 26 septembre 2023,

Le Président,
André Pigné



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette - 44 041 NANTES dans un délai de deux mois à compter de la présente date de publication.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Affichage :

du :

au :